## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 11 Décembre 2020

OBJET : Reconduction pour 2021 du partenariat entre les services de la Direction des ressources humaines, d'une part, et le Laboratoire départemental d'analyses du Département des Bouches-du-Rhône, d'autre part, pour les formations et les analyses de biologie médicale.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver, conformément aux propositions du rapport :

- la reconduction pour l'année 2021 d'un partenariat entre la Direction des ressources humaines et le Laboratoire départemental d'analyses pour des formations à destination principalement des personnels ATC des collèges ainsi que pour des analyses en biologie médicale prescrites par le service de médecine préventive;
- le projet de convention annexé fixant les modalités de réalisation des formations.

La dépense sera imputée aux chapitres 011 et 012 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées